

Le travail dans les entreprises sous l'Occupation
 2nde session du colloque :
 « Travailler pour l'Allemagne, travailler en Allemagne »
 Besançon, 12-13 octobre 2006.

V^{ème} colloque du Groupement de recherche (GDR) 2539 du CNRS
Les entreprises françaises sous l'Occupation.

Séance 1 : « Travailler en France pour l'Allemagne ».
 Présidence : François Marcot (professeur, université de Franche-Comté)

Après une brève introduction de **Jean-Claude Daumas (professeur, université de Franche-Comté)** qui inscrit cette 2^e session dans la continuité de la première tenue à Dijon, **Philippe Souleau (doctorant, université Paris I-CHS)** nous présente un travail sur l'utilisation et l'exploitation de la main-d'œuvre étrangère (MOE) à Bordeaux. Les étrangers occupent ainsi une place importante dans les intérêts économiques allemands à Bordeaux, notamment pour la *Kriegsmarine* et l'Organisation Todt (OT). Après un nécessaire recensement (on compte plus de 6 000 Espagnols selon l'inspection du travail en septembre 1940 – soit 58 % –, contre 16 % d'Italiens), certains étrangers connaissent l'expulsion, l'internement ou le départ « volontaire » en Allemagne. Les 1^{er} et 2 décembre 1940, 2 400 étrangers quittent Bordeaux pour l'Allemagne, dont une majorité de Polonais. La mobilisation sur place de la MOE s'appuie d'abord sur le recrutement de volontaires et de travailleurs libres, certains venant de la zone non occupée (Dordogne), puis sur les réquisitions à partir de l'automne 1942. Elle devient alors une ressource essentielle pour l'OT, qui emploie les deux tiers des étrangers à la fin de l'année 1943.

Les conditions de travail sont très pénibles, que ce soit pour les indigènes ou pour les « Espagnols rouges » (*Rotsparien*), employés respectivement dans la forêt landaise et à la base sous-marine de Bacalan. Les dangers sont nombreux (chutes, blessures, bombardements), compensés par des salaires augmentés de primes de pénibilité et de quelques avantages en nature. Les conditions de vie et de logement dans les quatre principales casernes de la ville sont particulièrement difficiles : nourriture insuffisante, hygiène douteuse, promiscuité, maladies (tuberculose). Malgré le casernement de la MOE, les autorités allemandes à Bordeaux, l'OT en tête, éprouvent les pires difficultés à les contrôler et doivent faire face à une forte mobilité (défaillances, ruptures de contrat, absences chroniques). L'emploi de mesures coercitives et l'appel aux forces françaises de police et de gendarmerie révèlent ici les lacunes de la gestion allemande de la MOE à Bordeaux et en Gironde.

Peter Gaida (doctorant, université de Brême) intervient sur les camps de travail de l'OT en France. Cet organisme paramilitaire, pilier du régime nazi pour la production industrielle et la construction en Europe occupée, s'appuie sur une importante main-d'œuvre, avec plus d'un million d'ouvriers au début de l'année 1944. En France, l'OT repose sur un réseau de douze directions régionales, dont les chantiers (batteries, bases sous-marines, fortification du Mur de l'Atlantique, rampes de lancement) sont extrêmement gourmands en main-d'œuvre : les techniciens et ingénieurs, majoritairement allemands, encadrent des volontaires français, hollandais et flamands, des requis, des prisonniers de guerre coloniaux (60 000 pour l'OT et la Wehrmacht) et des Espagnols rouges. La pénurie de main-d'œuvre incite l'OT à se tourner vers les internés (27 000 internés de la zone occupée, livrés par le ministère du Travail) et les Juifs. En avril 1944, 220 000 ouvriers travaillent en France pour l'OT, dont 80 000 Français, 30 000 Espagnols, 30 000 Hollandais et 20 000 Belges.

Certains sont logés dans les 400 camps de travail relevés par P. Gaida entre les frontières espagnole et belge. Trois régimes différents existent alors : le régime libre pour les volontaires et requis éloignés de lieux d'habitation, l'internement pour les Espagnols, Soviétiques et coloniaux et

un camp de concentration situé près de la frontière belge pour les Juifs, mobilisés par le Haut commandement militaire de Bruxelles au profit de l'OT. Les conditions de vie, de logement et de travail sont là aussi difficiles, surtout dans les grands ports atlantiques : alcoolisme, maladies (typhus, dysenterie), violences et tortures en cas de refus de travail. C'est ainsi que 800 soviétiques sont morts dans les camps de l'OT d'une île de la Manche.

En parfaite continuité avec les deux précédentes communications, **Fabian Lemmes (doctorant, Institut universitaire européen de Florence)** s'intéresse au personnel des entreprises du BTP, firmes allemandes et entreprises françaises, travaillant en France, directement ou en sous-traitance pour l'OT. Celle-ci verse des salaires élevés, afin de limiter la mobilité de travailleurs libres sur ses chantiers et garantir un rendement satisfaisant. Dans ce domaine, il n'existe semble-t-il pas de dispositions communes avec les autres services allemands (Wehrmacht) jusqu'en septembre 1942, après le début de l'édification du Mur de l'Atlantique. L'uniformisation des salaires entraîne alors un abaissement de ceux de l'OT, compensé par les primes, les avantages en nature, la protection sociale (régime spécial pour les seules firmes allemandes puis, en février 1943, pour toutes les entreprises travaillant pour l'OT, à l'exclusion de la Wehrmacht) et surtout la hausse sensible de la durée du travail (jusqu'à 72 heures par semaine).

L'OT emploie également des moyens contraignants : perte des allocations, retrait de la carte de ravitaillement ou chantage au départ en Allemagne. Dès la fin de l'année 1942 et jusqu'à la fin de l'Occupation, elle radicalise ses positions et criminalise les infractions : interdiction de quitter les chantiers, voire utilisation, plus rare semble-t-il, de la violence. Désormais, on ne peut plus guère parler de travailleurs libres et F. Lemmes préfère ici le terme de « travailleur non libre » (*unfreie Arbeiter*) à celui de « travailleur forcé ». Aussi, travailler pour l'OT a été davantage une manne pour les chefs d'entreprises françaises que pour leurs ouvriers ; les premiers ont été progressivement placés au même rang que les firmes allemandes, alors que les seconds, malgré un niveau de rémunérations plus confortable que celui pratiqué dans l'économie civile, se sont heurtés à des conditions de vie et de travail bien plus difficiles.

En s'appuyant sur des archives allemandes inédites conservées aux Archives militaires allemandes de Fribourg-en-Brisgau (Rüstungsinspektion C de Dijon et Rüstungskommando de Besançon), **Olivier Schmitt (doctorant, université technologique de Belfort-Montbéliard)** analyse les conditions de travail dans les entreprises d'armement (*Rüstungsbetriebe*) du Nord-Est de la France. Malgré le manque de matières premières (charbon, énergie électrique) et surtout la pénurie de main-d'œuvre lors des années 1943-1944, les sources allemandes soulignent le maintien de la production des entreprises d'armement de la région tout au long de l'Occupation. Même en juin 1944, les Allemands ne constatent pas de fléchissement significatif dans ce domaine.

Les services régionaux de l'armement ont veillé, il est vrai, à ce que la productivité du travail ne chute pas. Pour ce faire, ils se sont intéressés de très près à la question alimentaire. La mise en place d'une aide alimentaire (*Gemeinschaftverpflegung*) sous forme de suppléments en viande, graisse, pain et légumes, au profit d'un nombre important d'ouvriers (60 à 100 000 bénéficiaires) est complétée par la formation de cinq groupes locaux de coopératives d'achats dans la région de la Rüstungsinspektion C de Dijon. Cinq usines françaises sont désignées à la tête de ces coopératives. Les usines sont soumises à la surveillance allemande. Cependant, elles sont en charge des achats, du financement et du contrôle de ces aliments et enfin elles doivent en organiser le transport. Dès 1942, les graves menaces que fait peser la sous-alimentation des ouvriers sur la production d'armement incitent l'occupant à accroître davantage ses efforts dans ce domaine (mise en culture de terrains).

La lutte contre les sabotages est une autre priorité des autorités allemandes, confrontées dès octobre 1940 à des coupures électriques, des dynamitages de voies ferrées ou à des incendies volontaires. À côté de mesures de représailles, l'inspection de l'armement de Dijon met en place

un système de protection (défenses anti-aériennes et services de gardes), qui n'empêche pas un pic de sabotages contre les transformateurs et les compresseurs à l'automne 1943. La mise en place de gardes armées illustre à quel point les autorités allemandes tentent à tout prix de maintenir l'activité des entreprises d'armement et de garantir ainsi les intérêts économiques allemands.

Ludovic Laloux (docteur, université Lille 3) nous propose une monographie sur l'Usine des ressorts du Nord sous l'Occupation, situées à Douai (Nord), autrement dit en pleine zone interdite, rattachée à Bruxelles. Après un arrêt de production en mai-juin 1940, l'activité reprend timidement pendant l'été et devient plus rigoureuse à l'automne, grâce à la production de ressorts de chemins de fer. L'entreprise oriente alors 28 % de ses capacités de production vers la satisfaction des besoins allemands, essentiellement ceux de la Reichsbahn. La production de ressorts ferroviaires prend alors le pas sur les autres types de produits, notamment les ressorts automobiles du fait des restrictions de carburant. Confrontée à une pénurie de personnel, amputé de 20 % par la mobilisation, la Relève et le Service du travail obligatoire (STO), la direction se voit contrainte d'augmenter la durée de travail à 48 heures en juin 1942, puis à 54 heures pour les manœuvres en novembre, avant que cette mesure soit étendue à tout le personnel en mars 1943. Si l'entreprise a pu maintenir sous l'Occupation un niveau d'activité satisfaisant, ce n'est qu'au prix de lourdes adaptations, en réorientant sa production vers la forte demande allemande.

Lars Hellwinkel (docteur, université de Kiel) intervient, quant à lui, sur les arsenaux de la Marine française de Brest sous l'Occupation. À l'été 1940, la Kriegsmarine devient maîtresse des côtes atlantiques françaises et, avec elles, des dépôts, moyens techniques, infrastructures portuaires. Mais elle se heurte à un problème de taille : la Marine française, après avoir évacué les navires les plus importants, saborde tous les autres. C'est donc dépourvue de matériels flottants que la Kriegsmarine s'attèle à son premier objectif : la remise en marche du port de Brest (renflouement, déminage, évacuation des chenaux, remise en eau). Pour ce faire, elle s'appuie sur des bateaux de pêche, transformés en dragueurs de mines ou en patrouilleurs et sur tous les ouvriers du port, ainsi que sur les officiers de la Marine française restés à Brest. Si la mobilisation des ouvriers brestois est approuvée par l'amiral Darlan, ce dernier espère toutefois recevoir, en échange de l'aide française, des contreparties « substantielles ».

Dès le début de l'Occupation, la question de la main-d'œuvre s'avère vitale pour la Kriegsmarine à Brest, devenue base maritime principale sur la côte atlantique. Si l'approvisionnement en main-d'œuvre française est estimé satisfaisant (jusqu'à 6 000 ouvriers spécialisés), la Kriegsmarine ne cesse de se plaindre du nombre insuffisant d'ingénieurs, techniciens et ouvriers allemands (ces derniers au nombre de seulement 300 à Brest en mars 1941). Cette pénurie oblige l'amirauté nazie à recourir aux ouvriers étrangers et français, si bien qu'en juillet 1944, la réparation des navires n'est effectuée que par des Français. La sécurité et la surveillance, elles-mêmes, sont assurées par les marins-pompiers et gendarmes maritimes français, dont l'efficacité est à souligner : la coupure des courroies de transmission, l'explosion des sous-stations électriques ou encore le ralentissement de la production sont, semble-t-il, des comportements isolés. Le contrôle strict exercé sur le personnel et l'encadrement portuaire de la Marine française n'a toutefois pas empêché le départ d'ouvriers, attirés par d'autres chantiers allemands, notamment ceux de l'Organisation Todt. Mais, au total, la Marine française à Brest a été une aide essentielle pour la Kriegsmarine, dans la mesure où elle a permis la sauvegarde du personnel, mais plus encore facilité la gestion et l'exploitation du complexe portuaire brestois par la marine allemande tout au long de l'Occupation.

À partir d'albums photographiques réalisés grâce à des clichés pris sous l'Occupation, **Joël Forthoffer (docteur, université Paris IV)** nous transporte au cœur des ateliers SNCF du matériel de Bischheim (Bas-Rhin) de 1939 à 1948. Ces ateliers, réquisitionnés par les chemins de

fer allemands pendant toute la période de l'annexion, emploient plus de 3 000 personnes sous l'Occupation, dont une partie, évacuée pendant la Drôle de guerre ; s'était réfugiée jusqu'en juillet 1940 à Tours et Périgueux. L'empreinte allemande est particulièrement forte : les chemins de fer d'Alsace-Moselle sont rattachés à la Reichsbahn et les ateliers dépendent de la Reichsbahndirektion de Stuttgart. Toute la vie des ateliers est soumise à un contrôle et une discipline particulièrement stricts. Ils concernent tous les instants de la journée : les repas, les loisirs, les travaux (entretien et exploitations agricoles) sont strictement surveillés ; chaque personne est tenue d'assister aux cérémonies et réunions sur les lieux de travail avec hymnes et discours réglés, tout en étant soumise au salut et à l'appel obligatoires. Tous les âges sont concernés : tandis que certains adultes sont enrégimentés dans des formations paramilitaires et défilent en uniformes, les enfants sont apprentis dès 14 ans et reçoivent un enseignement technique et musical, font des exercices physiques et défilent au pas. Malgré des comportements subversifs et des sabotages, semble-t-il peu nombreux (graffitis, détournement de marchandises), la discipline règne sur les ateliers de Bischheim. Ceux-ci échappent aux destructions, jusqu'au bombardement américain du 11 août 1944, qui occasionne de graves dégâts et l'évacuation de marchandises et matériels roulants. Si la libération, intervenue le 23 novembre 1944, marque un coup d'arrêt de l'activité des ateliers, la production reprend assez rapidement, dès le mois d'avril 1945.

Séance 2 : « Travailler en l'Allemagne : conséquences pour les entreprises ».

Présidence : Patrick Fridenson (directeur d'études, EHESS)

Dans une intervention à deux voix, avec **Marie-Noëlle Polino (secrétaire scientifique de l'Association pour l'histoire des chemins de fer de France)**, **Laurence Bour (responsable du centre des archives historiques de la SNCF au Mans)** présente les sources disponibles au Mans, afin d'étudier les cheminots requis pour le travail en Allemagne. Les fiches des agents, issues du service central du personnel, constituent des sources particulièrement riches pour connaître la répartition des cheminots et leurs lieux de séjour en Allemagne, leur région d'origine, leur chronologie de départ et de retour. Elles peuvent être complétées par des sources permettant d'éclairer la question au niveau local (archives de l'établissement matériel et traction de Belfort) ou de l'arrondissement (archives sur Bordeaux et Noisy-le-Sec). Peu d'archives en revanche, parmi celles des services de gestion du personnel, concernent les agents travaillant pour la Reichsbahn (RB).

Marie-Noëlle Polino tente, quant à elle, d'évaluer le phénomène de réquisition à travers le cas des cheminots de l'établissement du Matériel (dépôt et atelier d'entretien) de Belfort. Parmi ces derniers, 19 sont effectivement partis pour la RB (parmi eux, 9 sont revenus illégalement avant le printemps 1945, 3 sont revenus après remplacement et un est décédé en camp) et 15 sont partis pour le STO (4 sont revenus illégalement avant le printemps 1945 et un seul est revenu réformé après accident). L'expérience de ces cheminots en Allemagne est très variable. Si certains conçoivent leur séjour comme de véritables échanges professionnels avec leurs collègues allemands, d'autres en revanche les assimilent à une déportation du travail. Mais presque tous souffrent de la disette, en particulier durant l'hiver 1944 et les premiers mois de l'année 1945, et des nombreuses heures de travail par semaine (54 à 56 ou 60 heures).

La position de la SNCF évolue vis-à-vis de ces requis. Si à l'automne 1942, la hiérarchie de l'entreprise ne s'oppose pas aux départs, appliquant à la lettre les règles de la réquisition – cela passe par l'établissement de recensements, l'affichage de la liste des requis, des délais de 24 heures pour le retour de contrats signés et la « poursuite » des défaillants –, à partir de 1943 elle tente de ralentir ou d'empêcher la réquisition de ses cheminots. Durant le deuxième semestre 1943, alors que le nombre de cheminots réfractaire augmente, les défaillants ne sont plus recherchés. À leur retour, la carrière de ces hommes est reconstituée, sans faveur toutefois, le temps des réquisitions

étant perçu comme une parenthèse. D'un point de vue mémoriel, on peut parler ici d'un relatif oubli.

C'est à l'échelle de l'entreprise Schneider que **Françoise Berger (maître de conférences, IEP de Grenoble)** étudie les conséquences du travail en Allemagne. À partir de juillet 1942, commencent les prélèvements en main-d'œuvre (contingent de 1 000 ouvriers volontaires) ; le niveau le plus haut de travailleurs en Allemagne est atteint au mois de mars 1943 avec 1 807 ouvriers. Le départ concerne principalement les ouvriers qualifiés et les unités mécaniques de l'usine du Creusot (Saône-et-Loire). Ces ouvriers sont répartis en trois grands secteurs industriels (la Ruhr, le Brandebourg/Berlin et la région de Hanovre) et dans plus de 80 entreprises, la Rheinmetall Börsig de Düsseldorf, qui assure le contrôle civil des usines du Creusot, concentrant le plus grand nombre de travailleurs (ils sont 600 en 1943). Plusieurs missions sont effectuées par la direction de l'entreprise auprès de ces groupes d'ouvriers pour garder le contact mais aussi appréhender les conditions de vie et de travail. Celles-ci sont difficiles : le temps de travail est élevé (60 à 66, voire 70 heures par semaine), la nourriture est faible, l'hygiène et les services médicaux sont déficients. Si les coûts (humains, économiques, sociaux et financiers) pour l'entreprise sont très importants, les conséquences indirectes ne sont pas négligeables : si le nombre de travailleurs recule, c'est surtout la baisse de la part de main-d'œuvre qualifiée qui pèse sur l'entreprise. Face à ces contraintes, la direction met en place des stratégies pour éviter de nouveaux départs en protestant de manière systématique ou en faisant pression au moment des commandes allemandes. Pour pallier les absences de main-d'œuvre, en particulier qualifiée, plusieurs moyens sont utilisés : le recrutement d'une main-d'œuvre féminine, une politique de formation (création d'un centre spécifique), la redistribution du travail et l'augmentation de sa durée. Le classement de l'ensemble de ses unités de production comme *Sperr-Betriebe* (*S-Betriebe*) en novembre 1943 permet dès lors à Schneider de maintenir son personnel.

En partant de l'exemple de la grande grève des ateliers d'Oullins (Rhône) du 13 octobre 1942, déclenchée par l'affichage d'une liste de 41 requis, **Raphaël Spina (doctorant, ENS Cachan)**, s'interroge sur les conséquences de la Relève forcée et du STO sur le travail, les travailleurs et les relations internes au sein des entreprises. La menace des réquisitions est perçue comme une épée de Damoclès perturbatrice pour les ouvriers et pèse sur leur moral. Cette tension est accentuée par les départs effectifs qui donnent parfois lieu à des scènes dramatiques (cour de l'usine Peugeot en mars 1943) et la peur est renforcée par les échos des mauvaises conditions de travail en Allemagne, par les risques de représailles en cas de refus. Face à cette contrainte, les réactions ouvrières sont multiples. Elles se traduisent par une opposition (refus des syndicalistes, destruction des contrats de travail pour l'Allemagne, grèves, absentéisme perturbateur), par différentes formes de fuite (disparition ou changement permanent du lieu de résidence, retour des ouvriers-paysans à la terre comme dans l'Ariège ou dans le Lyonnais) ou par une résistance organisée (officine de faux-papiers dans les sous-sols de l'entreprise). De nouvelles formes de combativité ouvrière apparaissent : l'entreprise devient le lieu d'affrontement et se transforme même parfois en véritable champ de bataille (locaux barricadés à l'usine Vermorel de Villefranche-sur-Saône) !

Les attitudes patronales face au STO sont fort contrastées. Certains patrons sont des complices actifs du STO. Pratiquant le revanchisme social, ils utilisent les réquisitions pour régler des comptes personnels ou se débarrasser d'ouvriers gênants (listes d'individus agitateurs, etc.) tandis que d'autres apparaissent comme des patrons « collabos ». D'autres s'opposent au STO et tentent de soustraire leurs ouvriers à la réquisition, les incitant à ne pas partir ou à ne pas se rendre à la visite médicale, les envoyant parfois dans des unités refuges (Michelin, Peugeot). Notons, enfin, que les prélèvements de main-d'œuvre entraînent une baisse de la production et de la rentabilité des entreprises. Celle-ci s'explique par l'apport d'une main-d'œuvre, en grande

partie féminine, ni formée, ni motivée et par un fort absentéisme. Le STO a, sous ses divers aspects, renforcé la pénibilité du travail dans les entreprises sous l'Occupation.

Dans la discussion qui suit, **François Marcot** insiste sur l'évolution de l'attitude patronale face à Vichy et au STO. En prenant le cas de Peugeot, il montre qu'un patronat jusque-là pétainiste se détache de Vichy après la loi du 4 septembre 1942 sur « l'orientation de la main-d'œuvre », marquant le début de la Relève forcée. Cette loi peut être lue comme une cause de rupture, où la dimension patriotique est très présente, entre une partie du patronat et Vichy. L'été 1943 marque un deuxième tournant, celui de la visibilité de la Résistance et de la volonté patronale de lui montrer son soutien explicite. Il s'agit pour la direction de conserver et renforcer la cohésion interne de l'entreprise en soutenant des saboteurs qui incarneraient le mouvement ouvrier de l'entreprise. La direction veut ainsi maintenir de bonnes relations avec sa main-d'œuvre ouvrière mais aussi préparer et assurer l'avenir, la cohésion interne de l'après-guerre.

Séance 3 : « Travailler en l'Allemagne : conditions de vie et de travail ».
Présidence : Helga Bories-Sawala (professeur, université de Brême)

Mark Spoerer (maître-assistant, université de Stuttgart-Hohenheim) nous propose une analyse diachronique de l'exploitation des prisonniers de guerre français comme travailleurs forcés dans l'économie allemande, lors des deux conflits mondiaux. Ulrich Herbert est l'un des premiers historiens à avoir insisté les grandes différences de conditions de travail et de vie selon l'origine des travailleurs forcés. Afin de mesurer précisément cette différence, Mark Spoerer décide de s'appuyer sur le taux de mortalité, dans la mesure où le but premier du prisonnier est de survivre à la guerre et à la détention. L'intérêt est alors de savoir s'il y a eu pour les Français une situation originale, au sein des travailleurs forcés étrangers. Lors de la Deuxième Guerre mondiale, les travailleurs français en Allemagne se divisent en trois catégories : les travailleurs étrangers civils, volontaires ou forcés d'abord ; les prisonniers de guerre ensuite (main-d'œuvre importante pour les entreprises allemandes) et les détenus enfin. En se basant sur la mortalité générale des hommes allemands de 20-40 ans (6 ‰ en 1913, 4 ‰ en 1937, contre 6,5 ‰ pour la France cette même année) et sur des estimations d'historiens français (35 000 travailleurs civils morts selon Jean-Pierre Azema et 37 000 prisonniers de guerre morts selon Yves Durand), M. Spoerer propose divers taux de mortalité : 24 ‰ pour les travailleurs civils français (Soviétiques plus de 30 ‰, Néerlandais 10 ‰, Danois 4 ‰ ou Italiens 3 ‰) et 8 ‰ pour les prisonniers de guerre français, taux figurant parmi les tranches basses (Soviétiques plus de 250 ‰, Italiens 39 ‰, Britanniques 8 ‰ et Wallons 6 ‰). Contrairement au Second Conflit mondial, on dispose de peu d'informations sur les conditions de vie et de travail des prisonniers de guerre français en Allemagne pendant la Grande guerre (taux de mortalité annuelle estimée de 10 à 14 ‰). Certains d'entre eux, employés à la campagne, dans des emplois plus sûrs et avec des conditions de vie et de travail moins pénibles, ont pu inverser le corollaire négatif entre durée de captivité et chances de survie. Lors de la discussion qui a suivi, plusieurs intervenants sont revenus sur les chiffres des 35 000 travailleurs civils morts ; **Patrice Arnaud** considère ce chiffre comme trop élevé et propose celui de 20 à 25 000, ce qui ramènerait alors le taux de mortalité à 12/15 ‰.

Jaromir Balcar (assistant, université Maximilian de Munich) nous offre une étude originale sur les travailleurs tchèques et allemands en Bohême et Moravie sous l'occupation allemande (1939-45). La politique allemande de main-d'œuvre en Bohême-Moravie présente, en effet, une spécificité au sein de l'Europe occupée. Afin de limiter le nombre de ses interlocuteurs, les Nazis contrôlent très sévèrement les syndicats tchèques et mettent sur pied une organisation méthodique et centralisée autour d'un syndicat national unique. Cette organisation apporte beaucoup d'avantages à l'occupant. Elle lui permet d'exercer une surveillance étroite sur l'emploi et les mutations des ouvriers tchèques, tout en facilitant l'approvisionnement en matières

premières (charbon, lignite, acier) et le placement des commandes allemandes. Si les autorités allemandes accordent, surtout dès l'année 1941, une attention toute particulière à la politique sociale et notamment aux aides alimentaires, d'ailleurs fort appréciées des ouvriers tchèques, ce n'est que pour maintenir leur rendement. Ce mode d'exploitation économique, unique dans l'Europe occupée, a des effets pervers, ceux de contribuer à accroître la cohérence et la solidarité des ouvriers tchèques et surtout à cristalliser les mécontentements et les oppositions sur l'occupant. Le monde du travail en Bohême-Moravie est alors traversé par d'importantes activités dissidentes : camouflages, freinages, sabotages, collectes d'informations ou encore adhésions au Mouvement syndical révolutionnaire. Lors de la discussion, Jaromir Balcar insiste cependant sur le fait qu'une partie de l'activité clandestine est très difficile à cerner avec précision dans les sources disponibles.

Fabrice Virgili (chargé de recherche, CNRS-IRICE) est le premier intervenant de cette seconde session à s'intéresser spécifiquement aux femmes, en s'attardant sur les travailleuses françaises en Allemagne. Il oriente davantage son propos sur leur vie quotidienne, leur image et leur perception, que sur leurs conditions de travail en tant que telles. Les femmes françaises en Allemagne ne représentent que 2 % des femmes travailleuses civiles étrangères en 1944 et 6,5 % des travailleurs civils français en Allemagne. Les motivations de leurs départs sont fort diverses : aux contraintes, notamment judiciaires (condamnées de droit commun, à l'instar des prostituées, menacées d'internement si elles ne partent en Allemagne), s'ajoutent des motivations financières (salaires plus confortables qu'en France), politiques (germanophilie, attirance pour le pays vainqueur), ou d'ordre privé. C'est ainsi que les possibilités faites aux femmes de rejoindre leur mari semblent avoir nourri le flux des départs féminins pour le Reich, qui culminent à l'automne 1942. D'autres femmes enfin partent au moment de la retraite allemande par peur d'être tondues.

Le retour des femmes en France est l'occasion de mesurer plus précisément l'importance – symbolique – du travail féminin en Allemagne. Une fois retournées dans leur foyer, pour l'essentiel après la capitulation allemande, les femmes sont mal accueillies et très mal perçues. Une telle perception exagère souvent l'importance réelle, fort réduite d'ailleurs, du travail des femmes dans l'économie de guerre allemande. On constate, de ce point de vue, un décalage, voire une contradiction entre, d'un côté, la politique des autorités publiques françaises qui les prennent en charge et s'attachent à leur réinsertion sociale, familiale et professionnelle et, de l'autre, l'épuration extra-judiciaire, souvent violente (tontes), qui a sévi en France à la Libération.

Patrice Arnaud (doctorant, université Paris I) présente un travail sur les rémunérations des travailleurs forcés civils en Allemagne. Il souligne, en particulier, les grandes disparités du taux des salaires horaires, selon les entreprises, selon les régions (un manœuvre de Berlin touche 30 % de salaire en plus qu'en Silésie) ou encore selon les spécialisations. Le niveau de rémunération dépend également de leur rendement, la plupart des travailleurs français en Allemagne travaillant à la pièce. La réforme du calcul de la rémunération dans la métallurgie en octobre 1942 perturbe les hiérarchies entre manœuvres, ouvriers spécialisés et ouvriers qualifiés puisque, désormais, l'ouvrier est rémunéré en fonction du poste qu'il occupe et de son rendement à ce poste et non de sa formation ou de son expérience. Les emplois les plus rémunérateurs sont interdits aux femmes et réservés d'abord aux Allemands. Si les directions d'entreprises allemandes accordent des primes (prime sur les bénéfiques, prime de Noël, prime de déplacement) ou des avantages en nature, les salariés allemands bénéficient, sans surprise, d'une situation privilégiée et, lors des déjeuners par exemple, les denrées de meilleure qualité sont réservées aux nationaux. Les rémunérations, relativement élevées en raison du taux de change surévalué du Reichsmark (20 franc) que reçoivent les ouvriers français en Allemagne (le transfert d'argent vers la France durant la guerre représente un total 9,2 milliards de francs selon le Crédit Lyonnais), n'apportent toutefois aucune garantie sur l'accroissement de la productivité du travail. L'allongement de la durée du travail à l'été 1944 à 72 heures, voire plus, entraîne une élévation de la rémunération à

une période où les requis ne peuvent plus profiter de cet argent, en raison de la suspension des transferts et de l'envolée des prix au marché noir.

Tous les requis ne sont pas pour autant satisfaits de leur salaire, notamment pour les plus jeunes ou les manœuvres. On constate, en effet, des baisses de salaires pour les ouvriers volontaires et de la Relève, par rapport au taux horaire promis sur le contrat au moment du départ. Par ailleurs, pour la quasi-totalité, l'écart qui eut tendance à se réduire durant la guerre entre salaires allemands et français est loin de compenser les sacrifices de l'expatriation forcée. À la Libération et plus largement dans l'après-guerre, la question du remboursement des marks saisis à la frontière par le Gouvernement provisoire de la République française a provoqué de vives tensions au sein de la Fédération nationale des déportés du travail (FNDT). La victoire, en son sein, des dirigeants souhaitant défendre d'abord la mémoire et l'honneur des requis entraîne l'abandon de cette revendication par la FNDT et l'hémorragie d'une partie des adhérents d'origine ouvrière. Dans les récits apparaît, sur cette question de la rémunération, une sorte de fracture mémorielle entre les STO étrangers à l'usine, qui refoulent la question du salaire, comme s'il s'agissait d'une négation de la contrainte subie, et les ouvriers qualifiés de la Relève, qui reconnaissent le mirage qu'ont pu constituer ces hauts salaires.

La dernière communication est celle de **Stephan Lindner (professeur, université de la Bundeswehr-Munich)**, sur la situation et les conditions des travailleurs étrangers employés à l'usine Hoechst d'IG Farben. Il ne s'agit pas d'une usine d'armement mais d'une usine chimique et pharmaceutique, stratégique (*kriegswichtig*) pour le Reich. La main-d'œuvre étrangère constitue une ressource non négligeable pour l'entreprise, avec la présence de 2 800 à 3 000 travailleurs étrangers sur des effectifs totaux qui oscillent entre 11 300 et 12 000 salariés. De 1940 à 1945, 8 100 étrangers y ont travaillé, dont 2 000 Français et Algériens, 1 800 Belges, 1 500 Russes ou encore 1 200 Italiens. Carl Krauch, le responsable de la chimie dans l'organisation du Plan de 4 ans, par ailleurs dirigeant de l'IG Farben, y est sans doute pour beaucoup. Outre la considérable fluctuation des effectifs, S. Lindner tire plusieurs enseignements de ces chiffres : la faible place des femmes (15 % en tout, 73 % pour les Croates et 46 % pour les Russes toutefois) et des prisonniers de guerre mobilisés dès le début de la guerre, avec seulement 13-14 % (41 % pour la France) ou encore l'inégalité de rémunérations entre travailleurs occidentaux, mieux payés, et les travailleurs de l'Est.

De plus, si le ravitaillement est satisfaisant jusqu'en 1942, les années 1943-1944 marquent une sévère détérioration du ravitaillement et des conditions de travail et de logement, surtout pour les femmes qui doivent faire un travail d'hommes pour une rémunération insuffisante. Afin d'éviter toute contestation, la direction de l'usine Hoechst fait appel à la Gestapo et aux SS, qui mènent plusieurs arrestations (133 Français arrêtés sur un total de 264 arrestations). Il apparaît clairement que l'emploi de travailleurs étrangers, à des conditions de rémunérations inférieures à celles des salariés allemands, a permis à cette entreprise de dompter quelque peu la pénurie de main-d'œuvre, qui a sévi dans l'industrie allemande pendant la guerre.

Conclusions

À l'occasion de la conclusion de la seconde session, **Denis Peschanski (directeur de recherche, CNRS-CHS)** rappelle le double enjeu des travaux et des colloques du GDR 2539 Les entreprises françaises sous l'Occupation, celui de revisiter et de renouveler à la fois l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et l'histoire des entreprises. Et d'insister sur l'importance des sources et des méthodes :

- La diversité des sources : les sources présentées marquent un retour aux fondamentaux grâce à une exploitation systématique des sources de différentes natures, y compris iconographiques. Le regard original apporté par les historiens

allemands doit, en outre, inciter les historiens français à accorder davantage de place aux archives allemandes.

- Les chiffres : faire l'histoire des entreprises sous l'Occupation amène automatiquement l'historien à travailler sur les chiffres, à quantifier. Or, dans ce domaine, la qualité inégale des sources rend l'utilisation des chiffres très complexes et rend impératif une interrogation systématique sur l'origine et le traitement mathématique de ces sources (francs courants/constants).
- Le jeu d'échelles : Il s'agit de s'interroger sur l'intérêt mais aussi sur les limites des études de cas. Il faut veiller à ne pas en rester à un déroulé factuel mais passer du micro-exemple à la micro-histoire. À l'inverse, l'analyse globale doit se garder des généralisations hâtives et malvenues et toujours veiller à se confronter à la complexité du terrain.
- Les études comparatives : Les réflexions doivent être enrichies par des éclairages comparatistes, diachroniques entre la Première et la Seconde Guerre mondiale et synchroniques entre différents secteurs d'activité ou entre divers pays européens, au-delà même de la France et de l'Allemagne.

Puis, tout en soulignant certains angles faibles de cette session (peu de choses sur le rôle et les responsabilités de Vichy, sur la zone libre, sur la région parisienne ou encore sur les perceptions, images et représentations du travail, des travailleurs et des travailleuses sous l'Occupation), D. Peschanski relève plusieurs thèmes importants abordés lors des communications et des discussions :

- L'importance des acteurs et des tutelles, avec l'étude des systèmes économiques d'occupation et du rôle des Allemands dans l'exploitation économique de la France. Il s'agit d'introduire d'emblée les contradictions et antagonismes entre les différents services : les diverses autorités allemandes n'ont ni la même lecture des événements, ni les mêmes objectifs.
- La réquisition est également envisagée selon ses différentes modalités et sous toutes ses formes.
- À l'échelon intermédiaire, celui de l'entreprise, les acteurs patronaux ont été davantage mis en lumière que les ouvriers et les employés. La logique de l'entreprise apparaît ici au cœur des comportements des dirigeants, dont l'étude n'est guère dissociable des questions des anticipations, des modernisations et des régulations de l'Etat.

Enfin, en guise d'ouverture, D. Peschanski souligne que les comportements de rejet, les différentes formes de contestation et de dissidence doivent être analysés très précisément. La notion de « résistance civile » apparaît comme un concept valise qui recouvrirait davantage des mouvements de refus qu'une résistance active. Entre la passivité de l'opinion, la pré-résistance et la résistance active, il existe toute une série de comportements qu'il faut appréhender. Le rejet peut prendre diverses formes (retour à une situation antérieure, volonté de reconstituer une identité individuelle ou collective). Et de proposer ainsi la notion de « résilience ».

Dans la conclusion générale, **Christian Chevandier (maître de conférences, université Paris I-CHS)** insiste sur les apports des deux sessions de ce colloque, qui ont permis un renouvellement des paradigmes scientifiques. Il met en évidence quelques grands points :

- Si les communications de Besançon ont apporté des éclairages nouveaux sur les contraintes allemandes, celles de Dijon ont bien montré l'importance de celles du régime de Vichy.
- Plusieurs interventions se sont penchées sur l'état du marché du travail et sur l'élasticité du temps de travail. Elles ont mis en évidence combien la productivité et la production étaient difficiles à mesurer mais aussi la nécessité de pondérer l'approche quantitative par des éléments qualitatifs.

- La question de la productivité des actions de résistance a été aussi abordée ainsi que les choix effectués entre sabotage ou freinage de la production. Au mode d'action retenu correspond une visibilité ou non de l'acte résistant.
- La question de la qualification de la main-d'œuvre a également été au centre des interrogations. Ces dernières ont en effet montré comment cette question renvoyait à la place des femmes dans la société et dépendait en grande partie de l'état du marché du travail. Elles ont aussi mis en évidence l'accélération de la formation de la main-d'œuvre qualifiée en raison d'impérieux besoins.
- L'importance de la chronologie ressort des différentes interventions. En effet, le temps de la guerre est court et le contexte se modifie constamment. Les travailleurs vivent un turn-over sans précédent et leur horizon d'attente évolue profondément entre 1940 et 1944.
- Les communications ont mis en lumière l'étendue du phénomène gréviste dans les petites comme dans les grandes entreprises où se mêlent dimensions patriotique et politique.
- D'autres thèmes ont été plus rapidement évoqués notamment le ralentissement de la production, le maintien des petites entreprises marquant l'échec des concentrations industrielles et la pluriactivité que les catégories professionnelles ne permettent guère d'appréhender.

C. Chevandier souligne enfin l'intérêt qu'il y aurait à recourir à d'autres sciences humaines pour éclairer nos problématiques. De nouveaux apports pourraient venir des chercheurs du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) sur la dynamique du travail, des démographes sur la morbidité liée au travail, des psychologues du travail sur le « syndrome de la rivière Kwai », etc.

Sébastien DURAND (doctorant, université Bordeaux 3-CAHMC)
Christophe CAPUANO (doctorant, université de Bourgogne-Centre Georges Chevrier)